

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Octobre 2017

Date de la convocation : 12 Octobre 2017

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absents : 0

Etaient présents :

- Mmes et M. BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, CHALENCON Didier, CHARBONNIER Joëlle, CORNU Laetitia, DA SILVA CAMPOS Roméo, GARNIER Laurent, GAUDIN Natacha, GRANGER David, MOURGUES Nadège, NOUVET Benjamin, ROCHER Marie-Noëlle.

Pouvoir :

- BURIANNE Raymond donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, CHOMEL Monique donne pouvoir à MOURGUES Nadège, MASSON Sylvie donne pouvoir à CHARBONNIER Joëlle.

INFORMATIONS

Ecole subvention accordée :

- Pour le projet de l'école une subvention LEADER a été accordée à la commune pour un montant de 35 522 €, ce qui porte à 663 696 € le total des subventions pour ce projet.

Demande de subvention :

Mme Demars, Présidente de l'APE est venue présenter le projet de sortie pédagogique des élèves des classes de GS/CP - CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2.

- L'APE et les maitresses souhaitent emmener les élèves en classe découverte à Micropolis (Aveyron), pour une durée de 3 jours, les élèves passeraient 2 jours à Micropolis et le 3^{ème} jours, jour du retour, ils visiteraient une ferme et une cave Roquefort. Ce projet entre dans le cadre des activités mise en place pour l'année 2017/2018, autour de la thématique des insectes.
- Le coût total du projet s'élève à 8 900 €, transport compris, il concerne 57 élèves, 3 enseignants et 1 ATSEM.
- L'APE prend en charge une partie du cout et une participation sera demandée aux familles.
- La demande de subvention exceptionnelle s'élève à 2500 €.
- **Après débat, le Conseil Municipal accepte la proposition suivante, à l'unanimité.**
 - **Le versement d'une subvention exceptionnelle de 2500 €.**

VOIE VERTE

- Mme la Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération souhaite prendre la maîtrise d'œuvre pour la voie verte et refaire le pont de la Galoche ce que les communes de Lavoûte, Beaulieu et Rosières refusaient jusque là, pour ne pas permettre le goudronnage de la voie.
- Après études et réflexions, il apparaît que le coût de la création et l'entretien d'une voie en sable est supérieur au coût de l'enrobé. Par ailleurs, l'entretien d'une voie en sable demande beaucoup de transports, pour un coût écologique finalement élevé.

PONT DE LA GALOCHE

- Jean-Paul Beaumel soulève la question de la réfection du pont de la Galoche, que la Communauté d'Agglomération a promis de rénover. Le pont se détériore, et la commune ne peut supporter seule le coût des travaux.
- Nadège Mourgues conteste la possibilité d'un goudronnage, disant que cela interdirait la voie aux chevaux.
- Laetitia Cornu explique que l'enrobé n'est pas la seule solution, et que plusieurs types de revêtements sont à l'étude.
- Un tour de table est réalisé, chacun donnant son avis.

Après débat, le conseil municipal accepte la proposition suivante : (2 contre et 2 abstentions).

La commune accepte de confier la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération, mais demande d'être associée au choix du revêtement.

LIGNE DE TRESORERIE

Financement des travaux de l'école :

- Madame le Maire informe qu'il y a lieu de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour financer les travaux de l'école dans l'attente du versement des subventions.

Après comparatif des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la caisse d'Epargne. Madame le Maire est autorisée à signer le contrat et à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie.

PERSONNEL

- Dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP, le conseil municipal décide de mettre en place un régime indemnitaire pour les adjoints administratif pl 1^{ère} classe.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

- Le conseil municipal décide le versement de l'indemnité de conseil au percepteur pour l'année 2017 pour un montant de 434.47 €. 4 votes contre et 3 abstentions.

DROITS DE PREMPTION

Madame le Maire présente les terrains soumis aux droits de préemption :

- Cadastrée B199 : le Bourg.
- Cadastrée B909 : Emblaves.
- Cadastrée B1851 : Les Longes.
- Cadastrée B1768 : Pimparoux.
- Cadastrée B2268 : les Longes.
- Cadastrée A1008 : Champ du Pont.
- Cadastrée A1009 : Champ du Pont.
- Cadastrée A1010 : Champ du Pont.
- Cadastrée B310 : rue de la Chublère.

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les terrains énumérés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Chalets :

- Concernant la vente des chalets, aucune offre d'achat n'a été présentée.

Le GRILL :

- Monsieur Cortial demande le rachat de crédit bail, et demande une baisse du montant restant à payer. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition.

Eglise :

- La conservatrice des monuments historiques demande une étude du Christ situé à l'Eglise, dans ce cadre celui-ci devra être décroché pour être passé au scanner, plus de précision seront apportées
- ultérieurement.

A VENIR

- Vendredi soir - spectacle de conte organisé par la bibliothèque.
- Réunion de la commission action sociale le mardi 24/10/2017 à 20 h.
- Déménagement de l'école les 23-24 et 25 octobre.
-